

L'an deux mille douze, le jeudi douze janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Laurence ROUSSET, José NUNES, Jacqueline ESCANDE, Jean-Marc ALLAIN, Monique MARTY, Pascale ROMERO, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER.

Absent et excusé : MAURIES Christophe qui a donné bon pour pouvoir à M. Michel MAUREL

Date de la convocation : 02/02/2012

Date d'affichage : 02/02/2012

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Lecture est donnée du compte-rendu précédent.

Monsieur le Maire informe les conseillers des suites données aux questions traitées la dernière fois.

- Contrôle des extincteurs : la société SGSI contrôlera les extincteurs.
- Dossier DETR : accusé de réception reçu par les services préfectoraux. Un nouveau dossier a été établi pour la mise en place du poteau incendie.
- CCAS : goûter organisé le 1^{er} avril 2012 à 15 heures 30.
- Rectification identité de M. BARDOU qui a comme prénom Clément et Robert plus usité
- Erreur sur le précédent compte-rendu : Procuration de Didier MAHOUX à Gabriel VIGUIER 2 abstentions au lieu d'une.

1°) DELIBERATION N°2012/06 : Fossé mitoyen Impasse du Sénil

Compte-rendu de la réunion du 27 décembre 2011 concernant le fossé mitoyen situé impasse du Sénil

Monsieur le Maire et les Adjoints, suite aux convocations du 06/12/2011, ont reçu en mairie les riverains du fossé, à savoir Messieurs GARCES, BENOIT, LEGUEVAQUES et BIRBES, Monsieur OURSET étant absent et excusé.

Il a été décidé, en accord avec les riverains, que ce fossé soit rétrocédé à la commune pour l'euro symbolique. La commune pourra le busser et éliminer ainsi les nuisances de toutes sortes. Le coût de cette opération sera environ de 4 200 € auxquels il faudra rajouter les frais de notaire et de géomètre.

La Mairie prendra en charge :

- Le bornage
- L'achat pour l'euro symbolique
- Frais de notaire
- Il conviendra de presser le Notaire Maître PASSELAC pour traiter le dossier en attente à Persipo.
- La délibération doit être dans le sens dictée suivant :
 - En accord avec les différents propriétaires
 - Prise en charge financière de la mairie
 - Accès piétonnier uniquement autorisé sur cette parcelle
 - Entretien assuré par la mairie
 - 14 voix pour

OBJET : DELIBERATION N°2012/06 – FOSSE MITOYEN IMPASSE DU SENIL.

Le vingt-sept décembre deux mille onze, les riverains de ce fossé ont été réunis à la Mairie.

Il a été décidé que les riverains céderaient pour l'euro symbolique les parcelles de fossé attenantes à leur propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour,

- **DECIDE** de prendre en charge le bornage
- **DECIDE DE REGLER** les frais de géomètre et de notaire engendrés par ce dossier.
- **DECIDE DE REALISER** les travaux sur l'année 2012 qui seront inscrits au budget Primitif 2012 de la commune.
- **PRECISE** que seul un accès piétonnier sera autorisé sur cette parcelle et uniquement pour les riverains.

2) A

DELIBERATION N°2012/07 : Assainissement passage de s caméras- Choix de l'entreprise

OBJET : Choix du prestataire- Passage des caméras des réseaux d'assainissement existants du bourg et du hameau du Pujol.

Monsieur le Maire présente les trois devis reçus ainsi que le rapport de l'analyse des offres par EATC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour,

- **DECIDE** de confier les travaux d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement existants du bourg et du hameau du Pujol à la société SRA SAVAC pour un montant de 3 300 € HT soit 3946.80 € TTC

B-

DELIBERATION N°2012/08 : OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR -GARONNE - Travaux d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement existants du bourg et du hameau du Pujol et pour l'étude du projet de l'assainissement collectif du village et du Pujol- ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation totale de l'étude proposée par le cabinet EATC acceptée par le conseil municipal le 19 janvier 2011 s'élève à **3 850 € HT** soit **4 604.60 € TTC**.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation totale des travaux d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement existants du bourg et du hameau du Pujol par la société SRA SAVAC pour un montant de 3 300 € HT soit 3 946.80 € TTC peut faire l'objet d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Ces projets peuvent bénéficier de l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % de 7 150.00 € HT.

Ces projets seront inscrits au budget primitif communal 2012 et seront financés par les fonds propres communaux et la subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 14 voix pour :

- de **DEMANDER l'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** pour les travaux d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement existants du bourg et du hameau du Pujol par la société SRA SAVAC pour un montant de **3 300 € HT à hauteur de 50 %**.

- de **DEMANDER l'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** pour l'étude du projet de l'assainissement collectif du village et du Pujol- Actualisation du zonage d'assainissement **à hauteur de 50 % de 3 850 € HT**.

C-

DELIBERATION N° 2012/09 : OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL - Travaux d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement existants du bourg et du hameau du Pujol.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation totale des travaux d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement existants du bourg et du hameau du Pujol par la société SRA SAVAC pour un montant de 3 300 € HT soit 3946.80 € TTC peut faire l'objet d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Ce projet peut bénéficier de l'aide du conseil général à hauteur de 50 % de 3 300 € HT.

Ce projet sera inscrit au budget primitif communal 2012 et sera financé par les fonds propres communaux et la subvention du conseil général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 14 voix pour :

- de **DEMANDER l'aide auprès du conseil général pour les travaux d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement existants du bourg et du hameau du Pujol par la société SRA SAVAC pour un montant de 3 300 € HT à hauteur de 50 %.**

3) DELIBERATION CFE – Réduction de base- Imposition 2012.

M. Thierry CAUSSE présente le fonctionnement de l'instauration d'une réduction de base minimum en faveur des assujettis dont le montant des recettes ou du chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 euros.

Le conseil municipal à 14 voix pour décide de ne pas appliquer d'exonération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Commission Communale des Impôts** : une réunion est fixée au 7 mars 2012 à 17 heures.
- **Frelon asiatique** : M.Gabriel VIGUIER présente un projet de convention aux élus. La décision est reportée à un conseil ultérieur.
- **Accompagnement scolarité Pays d'Agout** : Présentation du projet faite par Mme Céline ROCACHER. Participation des communes. Projet insuffisamment abouti. Décision du conseil municipal ajournée.
- **Travaux de voirie** : M. Didier MAHOUX présente les projets de voirie à savoir la réfection de la portion VC n°1 entre le carrefour du Rouch et le chemin de Rousselis. Pour un montant de 4790 euros HT. En ce qui concerne le chemin de la Tourette, il faut compter environ 3000 euros.
- Ensuite, à en Vialatte des travaux de captage d'eau de surface (pluvial) en face de M.BONNET seront réglés avec pose de bordures pour un coût de 3000 euros.
- Pour le parking de la mairie (pose de caniveau + tri-couche goudron) environ 10000 euros de travaux.
- Le point à temps : 3000 euros
- Le montant total des travaux de voirie s'élèverait à 25 000 €uros.
- **CCPA** : collecte pneus. Compte-rendu des réunions CCPA présenté par Mme Jacqueline ESCANDE. Collecte 16894 pneus pour le territoire CCPA. Coût du recyclage des pneus par la CCPA est de 41 140 €uros.
- **Logement Presbytère** : M.GOUY quitte le logement n°1 au 2 mai 2012.
- Le litige que nous avons a été réglé tous les arriérés de dettes ont été payés.
- **Demande de Mme Céline LUNARDELLI** : Acceptation des élus du report du reliquat de 181 €uros sur le budget 2012 des fournitures scolaires.
- **Réunion de travail le jeudi 8 mars 2012 pour le projet du budget primitif 2012**
- **Réunion le jeudi 22 mars 2012 pour la validation du budget 2012.**

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.